

Projet éolien de La Louptière-Thénard

Comité de suivi n°3

26 mars 2025

Table des matières

1.	Présence.....	2
2.	Introduction.....	3
3.	Actualités du projet.....	3
4.	Echanges et questions.....	4
5.	Présentation du volet naturaliste	4
6.	Conclusion.....	18



Le mercredi 26 mars 2025 a eu lieu le troisième comité de suivi du projet de parc éolien de La Louptière-Thénard.

Pour rappel, un projet d'implantation d'éoliennes est en cours de développement sur la commune de La Louptière-Thénard. Actuellement, un mât de mesure enregistre des données locales sur la ressource en vent et permet au bureau d'études faune/flore d'étudier l'activité des chauves-souris en altitude. Ce mât de mesure restera sur le site pendant environ 2 ans pour mener à bien une étude complète.

1. Présence

Elus :

- Benoît SAVOURAT, maire
- Jean-Pierre SEGUIN, 1er adjoint
- Jérémy BERTRAND, 2e adjoint
- Julien PONSOT, conseiller municipal

Habitants et invités :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">– Victor AMADOR– Bruno BERTRAND– Cynthia BLONBOU– Laurent CAPESTAN– Didier COMLAN– Stéphane DUBOIS (invité)– Sylviane HARY– Olivier MULOT– Jacques LABARRE, conseiller– Stéphanie LAOUT– Kevin LEFEVRE– Daniel LEMOS JOSE– Noémie LEMOS JOSE | <ul style="list-style-type: none">– Frédéric LEVIEUX– Agathe MEROT– Philippe MEROT– Olivier MICHAUD– Mme MICHAUD– Angélique MOTTOT– Arnaud PEYRAT– Marie-Claire PONTHION– Françoise SEGUIN– Laurence SEGUIN– Isabelle VAN MELLE |
|--|---|

Equipe RWE Renouvelables France :

- Cédric MADAMOURS, chef de projets éoliens
- Théo FIQUET, chef de projets éoliens
- Laurent LAVAREC, chargé d'études environnementales
- Pauline GAND, chargée de concertation
- Anna WALTER, chargée de concertation (stage)

N.B. : Les éléments encadrés dans ce compte rendu constituent des compléments d'information apportés en réponse aux questions soulevées lors du comité.

Ces précisions ont été intégrées afin d'apporter des éclaircissements supplémentaires, de lever d'éventuelles ambiguïtés et de garantir une meilleure compréhension des sujets abordés. Elles résultent de vérifications effectuées après la réunion afin d'assurer l'exactitude et l'exhaustivité des réponses.

2. Introduction

RWE présente le déroulé du comité de suivi. RWE informe les participants que la demande formulée lors du précédent comité de suivi, visant à inclure un temps de questions libre pour les habitants sans thème prédéfini, a été prise en compte et qu'un créneau de 30 minutes sera dédié à cet échange au cours de la réunion.

3. Actualités du projet

Le chef de projet RWE présente les actualités du projet et fait le point sur les avancées depuis le dernier comité de suivi. RWE annonce que certaines propositions de points de vue pour les photomontages, formulées lors du précédent comité, seront prises en compte dans l'étude paysagère.

RWE rappelle également les mesures d'accompagnement potentielles identifiées lors de la réunion précédente. À ce titre, RWE présente plusieurs dispositifs pouvant être mis en place, notamment le fonds de dotation régional, l'offre d'électricité verte, l'aide renouvelable aux particuliers et l'enfouissement des lignes aériennes.

Les informations détaillées concernant ces dispositifs sont disponibles dans la présentation PowerPoint en pièce-jointe.

Questions posées par les participants :

Les Amis de l'Environnement de la Louptière peuvent-ils bénéficier du Fonds de dotation régional ?

RWE : Oui, à condition que l'association soit déclarée, et donc dispose de la capacité juridique. De plus, le projet présenté dans le cadre de l'appel à projets annuel devra répondre à l'un des trois critères de financement : la sauvegarde du patrimoine local, la préservation de la biodiversité ou la transition énergétique locale. Un comité visant à prendre une décision se réunira pour statuer sur les projets présentés et sélectionner le ou les projets candidats.

L'Aide Renouvelable aux Particuliers (ARP) vient-elle en complément des dispositifs existants proposés par l'Etat ?

RWE : Oui, cette aide s'ajoute aux dispositifs publics déjà en place.

J'ai cru comprendre que le montant de l'ARP n'est pas très élevé. L'enveloppe globale n'est-elle pas limitée à 10 000 euros par commune ?

RWE : Pas nécessairement. Le montant total de l'ARP n'a pas encore été fixé et dépendra des caractéristiques du projet, ainsi que des décisions du comité et du conseil municipal

concernant les mesures d'accompagnement jugées les plus bénéfiques au plus grand nombre.

4. Echanges et questions

RWE ouvre un temps d'échange libre, permettant aux habitants de poser les questions qu'ils souhaitent sur le projet.

Restitution des échanges :

Lors de la dernière réunion, nous avons posé une question simple : quel est l'impact des éoliennes sur la valeur de l'immobilier ? Vous avez tenté de répondre en vous basant sur un rapport de l'ADEME. Cependant, avez-vous vraiment pris le temps de le lire ? Il semble que ce rapport ne prenne en compte aucune maison située à moins de 2,5 km d'une éolienne. D'ailleurs, selon un article des Echos, il est mentionné qu'il peut y avoir une perte de valeur allant jusqu'à -50 % sur les maisons situées à moins de 800 m des éoliennes. C'est à se poser la question de l'utilité de l'ADEME.

La question de l'impact des éoliennes sur la valeur de l'immobilier est complexe, car elle dépend de plusieurs facteurs comme le dynamisme de la commune, l'attractivité de la zone, l'agencement et le type de bien, et d'autres spécificités locales. Il existe plusieurs rapports sur ce sujet, mais aucun ne permet de tirer une conclusion définitive.

Nous avons étudié plusieurs zones avec des éoliennes à proximité de la Louptière-Thénard. Par exemple, à Traînel, nous avons analysé les prix de l'immobilier sur les 10 dernières années. Les résultats montrent que les éoliennes n'ont pas entraîné une baisse du prix de l'immobilier, au contraire.

Compléments

Pour rappel, le rapport de l'ADEME conclut que l'impact des éoliennes sur l'immobilier est très faible : environ 1,5% sur le prix du m² pour les biens situés à moins de 5 km d'une éolienne, soit 5 à 15 fois moins que la marge d'appréciation des agents immobiliers en milieu rural (qui varie de 5 à 20%).

Concernant l'affirmation selon laquelle le rapport de l'ADEME n'inclurait pas de biens situés à moins de 2,5 km d'une éolienne. 265 transactions en dessous de ce seuil ont bien été analysées comme le montre le graphique ci-dessous. D'ailleurs, l'article des Echos cité en preuve, qui se fait le relais des points de vue de l'ADEME et d'associations anti-éoliennes, ne mentionne pas l'absence d'analyse de données à moins de 2,5km par l'ADEME.

Il est important de préciser que l'ADEME prend bien en compte ces zones dans son étude. Les groupes de maisons étudiées incluent des segments situés entre 0 et 1,5 km, ainsi que de 1,5 à 2,5 km d'une éolienne. Cependant, le rapport indique que « compte-tenu du faible nombre de transactions disponibles dans les sections 0-1,5 km et 1,5-

2,5 km [...] aucune conclusion robuste ne peut être tirée sur ces deux sections »¹. Cette prudence reflète la démarche rigoureuse de l'ADEME, qui préfère signaler les limites des données plutôt que de tirer des conclusions hâtives. En réalité, l'analyse montre que, dans ces zones situées à moins de 2,5 km d'une éolienne, l'impact des éoliennes sur les prix est positif. Selon les données de l'ADEME (voir le graphique ci-dessous), les maisons situées entre 0 et 1,5 km d'une éolienne sont vendues en moyenne 0,7% plus chères après l'installation des éoliennes.

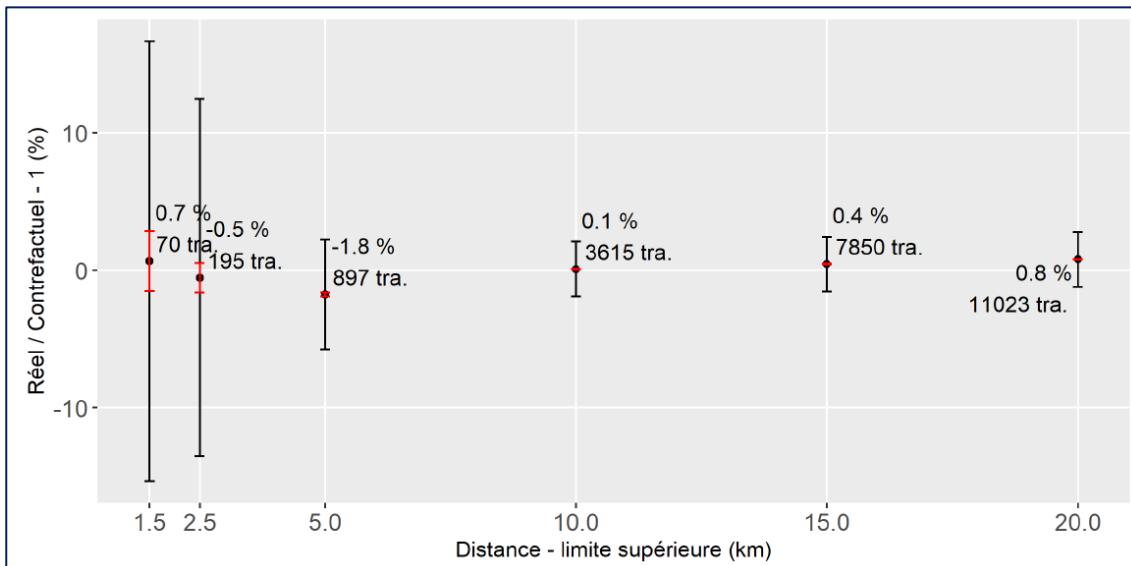


Figure : Impact de l'éolien sur les maisons mesuré par doubles différences sur le segment France entière en fonction de la distance avec une granularité fine – les barres d'erreur noires représentent la moyenne \pm l'écart-type de l'impact et les rouges l'intervalle de confiance à 95% de l'impact moyen. (Source : ADEME, 2022)

Concernant l'affirmation selon laquelle l'article des *Échos* intitulé « Immobilier : comment les éoliennes font baisser les prix des maisons »² remet en cause la fiabilité du rapport de l'ADEME, il est important de noter que cet article s'appuie principalement sur des exemples anecdotiques et des témoignages individuels, ce qui, bien que pertinent pour comprendre les perceptions locales, manque de fondement statistique solide. L'une des personnes citées, Jean Doucy, mentionne une baisse de l'évaluation de son bien immobilier après l'installation d'éoliennes sur sa commune. Toutefois, l'article précise que cette baisse serait due à un marché immobilier globalement déprécié « pour plusieurs raisons, dont potentiellement les éoliennes ». En revanche, le rapport de l'ADEME repose sur des données quantitatives vérifiables, issues de la base de données DVF (Demande de Valeur Foncière), produite par la DGFIP. Cette base contient des millions de transactions immobilières réelles, accessibles au public de manière libre et gratuite³. De plus, l'ADEME expose sa méthodologie de manière détaillée sur 15 pages, assurant une approche scientifique rigoureuse, fondée sur des preuves solides.

¹ ADEME. (2022). Analyse de l'évolution du prix de l'immobilier à proximité des parcs éoliens. p.36.

² L'article est disponible à l'URL suivant : <https://www.lesechos.fr/patrimoine/immobilier/immobilier-comment-les-eoliennes-font-baisser-les-prix-des-maisons-1774814>.

³ La base de données est disponible à l'URL suivant : <https://app.dvf.etalab.gouv.fr/>

Sur la base des exemples des communes voisines de la Louptière-Thénard, où des éoliennes sont installées, ainsi que des études existantes, il est impossible de garantir un impact négatif certain. Au contraire, ces exemples montrent que l'impact est parfois inexistant, et de nombreux exemples permettent même de rester optimistes quant aux effets à long terme.

Pour répondre à la crainte que l'installation des éoliennes puisse dissuader des acheteurs potentiels de racheter des maisons, on peut citer l'exemple d'Aulnay-l'Aître, dans la Marne. Dans cette commune, 193 éoliennes ont été construites ou autorisées à moins de 10 km. Malgré cela, on constate qu'entre 2000 et 2020, période où les éoliennes ont été installées, l'attractivité de la commune a augmenté avec une hausse de la population de 122 en 1999 à 184 personnes en 2021⁴.

Compléments

Plusieurs autres exemples de communes viennent conforter l'idée que la présence d'éoliennes n'entrave pas l'attractivité résidentielle :

- Saint-Georges-sur-Arnon (Indre – 36) : 22 éoliennes sont installées et une dizaine sont en projet, dans un territoire qui compte plus de 200 éoliennes construites ou autorisées dans un rayon de 20km. La population est pourtant passée de 130 habitants en 1996 à 638 aujourd'hui, et le prix du terrain à bâtir a augmenté de 10 à 25€ le m².
- Fitou (Aude – 11) : le maire Alexis Armangau indique que le prix de l'immobilier a doublé entre 2000 et 2007, période suivant l'installation du parc éolien.
- Fontenille (Charente – 16) : le maire Jean-Michel Renon constate « aucun impact sur l'immobilier dans la commune, les éoliennes ne sont pas un frein à la vente. Les éoliennes font partie du paysage ».
- Saint-Servais (Côtes-d'Armor- 22) : « Le parc éolien de la commune n'a eu aucune incidence sur les ventes immobilières opérées depuis 11 ans puisqu'au contraire, celui-ci participe au dynamisme et donc à l'attrait de la commune. »
- Ids-Saint Roch (Cher-18) : le conseil municipal notait en 2023 que les transactions immobilières, y compris en proximité immédiate du parc, se poursuivent à un rythme régulier et au prix du marché, sans incidence négative liée aux éoliennes.

Et pourquoi, selon vous ? Probablement parce que le prix de l'immobilier a baissé pendant la construction des éoliennes, ce qui a encouragé les gens à acheter.

Compléments

À Aulnay-l'Aître, un projet éolien a été construit en 2017. D'après les données disponibles, on constate que les prix du marché restent stables. Une augmentation des prix a même été constatée entre 2017 et 2018. Dans le cas de Saint Georges sur Arnon, le prix du terrain prêt à construire a plus que doublé. Pour les autres exemples les

⁴ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-51022>

témoignages ne précisent pas de pertes ni de gain, mais lorsque c'est le cas, une vente à la valeur du marché.



Figure : Evolution des prix de l'immobilier à Aulnay-l'Aître
Source : Données MeilleursAgents et données publiques (Notaires, INSEE)

Une décision de la cour d'appel de Rennes a obligé un promoteur éolien, la société FP Lux Wind, à dédommager 13 riverains pour un total de 633 400 euros, en raison de la perte de valeur vénale de leurs maisons, situées entre 500 et 1 300 mètres des éoliennes. Alors, vous voulez vraiment nous faire croire qu'il n'y aura pas de perte de valeur sur nos biens ?

L'affaire sera renvoyée devant la Cour de cassation.

Compléments

La cour d'appel de Rennes a rendu une décision condamnant le responsable de l'exploitation du parc à verser une somme en raison d'une perte de valeur estimée de leur bien. Toutefois, cette décision n'établit pas de principe général pour tous les parcs éoliens et maisons. D'autres juridictions ont rendu des décisions différentes et plusieurs études indépendantes montrent que l'impact sur l'immobilier varie en fonction de nombreux critères et cas spécifiques.

Est-ce que RWE financera une expertise immobilière sur la commune ?

RWE ne s'engage pas à financer une expertise immobilière sur la commune. L'évaluation de la valeur d'un bien ne permet pas de présumer de son prix de vente, trop de facteurs indépendants de l'éolien peuvent entraîner des baisses ou hausses de l'immobilier.

Quand j'ai voulu refaire mon toit, j'ai dû passer par les Architectes des Bâtiments de France. Comment faites-vous pour obtenir vos autorisations ?

Effectivement, les Architectes des Bâtiments de France (ABF) doivent donner un avis conforme pour toute construction située dans un rayon de 500 mètres autour d'un bâtiment historique. Cependant, comme notre projet se situe en dehors de ce périmètre de 500 mètres, l'avis de l'ABF est seulement consultatif. Cependant, nous sommes soumis à une étude d'impact paysager et les monuments historiques constituent un volet majeur de cette analyse. Il est important de noter qu'un projet éolien sur deux n'aboutit pas, et la protection du paysage est une contrainte avec laquelle nous devons composer.

Vous dites que votre projet sert à protéger l'environnement, mais comment expliquez-vous que RWE réduise de 10 milliards d'euros ses investissements dans les énergies renouvelables ?

RWE a pris des engagements forts de sortie du charbon et du gaz et a choisi d'allouer un certain budget au développement de ses activités dans les énergies renouvelables pour atteindre l'objectif fixé de neutralité carbone d'ici 2040 et pour sortir du charbon d'ici 2030. La revue de l'investissement initial ne remet pas en cause ces objectifs, en particulier celui de sortie du charbon, mais temporeuse le développement des ENR surtout en ce qui concerne le marché américain. L'administration de Donald Trump se positionne contre le développement des énergies renouvelables, cet enjeu géopolitique nous oblige à réduire nos efforts dans le pays.

L'éolienne rapporte 25 000 euros entre l'exploitant et le propriétaire terrien. Dans ce projet, nous avons 8 propriétés concernées, ce qui signifie qu'au maximum, 16 personnes vont se répartir 200 000 euros. Je m'adresse aussi au conseil municipal : est-ce que vous êtes conscients que ces rentrées d'argent pour la commune peuvent entraîner une baisse de la valeur des exploitations agricoles sur le territoire ? Les gains pour les communes sont des pertes sur le patrimoine de personnes qui n'ont rien demandé.

M. Ponsot, conseiller municipal, rappelle que le conseil municipal a consenti au lancement d'études sur le territoire de la Louptière-Thénard, mais qu'il reviendra au Préfet de rendre son avis sur le dossier.

Compléments

Un des avantages de l'éolien est de créer de l'activité qui permet des retombées économiques en zone rurale, que ce soit pour les collectivités ou les agriculteurs locaux. Pour les agriculteurs, ces retombées apportent une stabilité dans leur activité qui est dépendante des saisons et parfois difficile.

Sur la lettre d'information n°3, on nous fait un comparatif des émissions carbone entre le charbon, le gaz, et les éoliennes, ces dernières sont présentées comme insignifiantes, juste un petit trait sur le graphique. Et vous voulez nous faire croire que ce projet aura un impact positif sur l'environnement ?

Lorsqu'une éolienne produit de l'énergie, elle sert principalement à compléter ou à compenser l'énergie générée par des sources fossiles comme le gaz, le pétrole ou le

charbon. Pour exemple concret, en 2019, 5% de la production de l'éolien a effacé une production de nucléaire. Concernant les 95% restants, ils ont substitué une production d'électricité provenant des fossiles ou de l'hydraulique. Rappelons que l'énergie hydraulique se stocke, mais que ce stock est limité, et que lorsqu'elle n'est pas utilisée, cette dernière sert à produire plus tard et permet d'éviter une production d'origine fossile. Effacer une production hydraulique revient donc à effacer dans le temps une production fossile.

Étant donné la structure des moyens de production électrique, l'énergie éolienne se substitue à des moyens de production thermiques (centrales à combustibles fossiles, biomasse, bois, etc.). Selon RTE (ECO2mix), les contributions de chaque filière à combustibles fossiles en 2019 (42,6 TWh produits) sont les suivantes :

- Gaz : 38,6 TWh (90,5% des kWh thermiques produits) - 418 gCO2/kWh
- Fioul : 2,3 TWh (5,5 % des kWh thermiques produits) - 730 gCO2/kWh
- Charbon : 1,6 TWh (4% des kWh thermiques produits) - 1060 gCO2/kWh

Il peut être convenu ici que l'association de ces moyens de production équivaut à un facteur d'émission de 460 gCO2/kWh pour chaque kWh d'électricité thermique évitée.

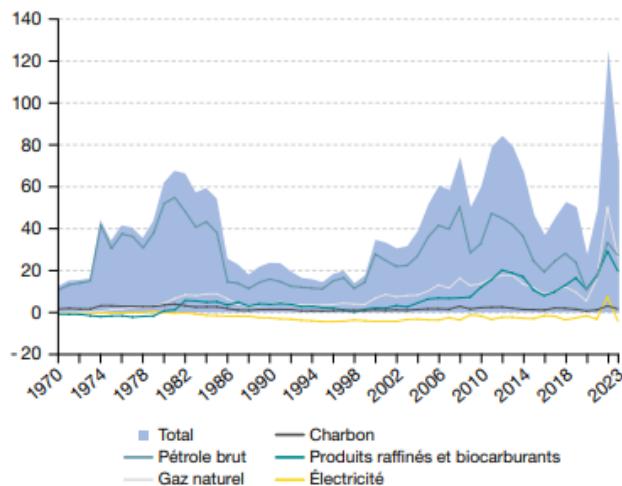
Selon la même source, chaque kWh d'éolien émet 14,1 gCO2/kWh. Celui du nucléaire est estimé à 6 gCO2/kWh. L'économie associée au projet éolien est donc de : $(460 * 95,5 + 6 * 4,5) / 100 - 14,1 = 425$ gCO2eq/kWh.

L'ordre de grandeur qui semble être celui le plus adapté pour estimer l'évitement d'émissions de gaz à effet de serre liés à l'éolien est donc celui-là : 425 gCO2eq/kWh évités - proche de celui du gaz.

Aujourd'hui, l'un des grands enjeux, notamment avec la crise énergétique, est de devenir plus souverains sur le plan énergétique et de produire davantage sur notre territoire. Nous devons remplacer progressivement le gaz, le pétrole et le charbon par des énergies renouvelables (EnR) qui sont produites localement, afin de ne pas dépendre de l'importation d'énergie.

Pour rappel, aujourd'hui, la France importe 60% de son énergie consommée (hors uranium) pour un coût de 71,2 milliards d'euros en 2023. Là où son export d'électricité lui a fait gagner 4 milliards d'euros.

Graphique 2 : facture énergétique de la France
En milliards d'euros 2023



Source : SDES, Bilan de l'énergie, d'après DGDDI, enquête auprès des raffineurs, RTE, enquête gazière

Les EnR deviennent d'autant plus essentielles d'ici 2038 car la France ne pourra pas construire de nouvelles centrales nucléaires⁵d'ici là. Si nous ne mettons pas en place des solutions comme l'éolien et le solaire pour combler ce vide, nous serons contraints d'importer du charbon, du gaz et du pétrole, ce qui va à l'encontre de nos objectifs en matière de transition et de souveraineté énergétiques, en plus d'alourdir notre facture énergétique⁶.

L'éolien et le solaire sont principalement exportés, donc dire que cela permet de décarboner notre mix énergétique, ce n'est pas forcément vrai. En plus, cela coûte au contribuable, augmente la facture d'électricité et crée des problèmes sur le réseau. Et comment nous pouvons vous prendre au sérieux quand vous affirmez que les éoliennes contribuent à lutter contre le cancer, les maladies cardiovasculaires, etc.

L'OMS le dit clairement⁷, et nous ne faisons que reprendre ses conclusions. Les particules fines sont la deuxième cause de mortalité en France. En remplaçant le gaz, le pétrole et le charbon par des énergies renouvelables comme l'éolien et le solaire, nous contribuons à réduire ces polluants.

Compléments

L'éolien fait partie des énergies les plus compétitives pour produire de l'électricité. Sur les 5 dernières années, le coût de production évolue entre 60 et 90 €/MWh. Celui du nouveau nucléaire se situe à minima à 100 €/MWh⁸.

Ce coût du nucléaire ne prend pas en compte la moitié des coûts de financement du programme : 100 milliards d'euros pour les 6 réacteurs. L'Etat devra donc emprunter 50 milliards d'euros à 3,5 % sans le refacturer à EDF pour obtenir ce coût de production. Sur une durée de 10 ans, ce prêt représente 17,5 milliards d'euros pour le contribuable. Sur 40 ans, le coût du financement représente 70 milliards d'euros pour l'Etat. Si ce coût était réellement retranché au prix du MWh, le prix de production oscillerait entre 120 et 150 €/MWh. L'éolien est donc une manière de produire de l'électricité de manière très compétitive. Evidemment, le service rendu au réseau est différent, d'où la nécessité de

⁶ <https://www rtl fr/actu/politique/nucleaire-l-elysee-repousse-a-2038-la-mise-en-service-d-un-reacteur-epr2-au-lieu-de-2035-7900484252>

⁷ [https://www who int/fr/news-room/fact-sheets/detail/ambient-\(outdoor\)-air-quality-and-health](https://www who int/fr/news-room/fact-sheets/detail/ambient-(outdoor)-air-quality-and-health)

⁸ <https://www connaissance des energies org/afp/nucleaire-lelysee-vise-desormais-2038-pour-la-mise-en-service-du-premier-epr2-250317>

construire un mix électrique équilibré, qui s'appuie sur les forces de chacune des énergies pour pallier leurs faiblesses.

On est en train de détruire EDF avec ce genre de projets. Et franchement, ce n'est pas avec des éoliennes qu'on va faire tourner des entreprises comme Peugeot, Renault, etc.

Sur les 50 dernières années, les crises énergétiques se suivent (ex : chocs pétroliers de 73 et 79, crise énergétique de 2021-2022) et amputent les capacités des industries françaises / PME via une explosion des factures d'énergie. Ceci est lié au fait que l'essentiel de l'énergie consommée n'est pas produit en France. Ainsi, on subit les chocs de prix car nous ne contrôlons pas les prix de l'énergie. Du fait de la structuration des mécanismes de rémunération de la production de l'électricité issue de l'éolien, l'Etat a la main sur les prix de production. Notons d'ailleurs que grâce à ces dispositifs, l'Etat a pu financer en partie le bouclier tarifaire⁹.

En 2024, l'éolienne représentait 8 % de notre production d'électricité¹⁰, une part non négligeable. De plus, plusieurs industriels ont fait le choix de s'associer à RWE pour leur approvisionnement en énergie. C'est le cas de Sanofi - grande entreprise française de la santé - qui a conclu un contrat d'approvisionnement direct avec l'un de nos parcs éoliens dans le Grand Est.

Vous dites que les éoliennes tournent de manière indépendante, mais vous allez chercher les terres rares nécessaires à leur fabrication à l'étranger

Seulement 6% des éoliennes en France utilisent des terres rares¹¹. La majorité des éoliennes terrestres ne contiennent pas de terres rares. Les éoliennes offshore peuvent en présenter dans leur rotor. A noter que, contrairement à ce que peut laisser penser leur nom, les terres rares sont très abondantes dans le monde et présentes en France.

Est-ce que vous pouvez garantir qu'aucun autre parc éolien ne sera construit à proximité de celui-ci ?

RWE ne développera pas un deuxième projet sur la Louptière-Thénard, mais nous ne pouvons rien garantir concernant les autres développeurs.

Est-ce que vous pouvez nous garantir qu'il n'y aura pas de projet agrivoltaïque ?

Nous, RWE, ne réaliserons pas de projet agrivoltaïque sur la commune, mais nous ne pouvons rien garantir concernant d'éventuels projets portés par d'autres acteurs.

⁹ <https://www.connaissancedesenergies.org/afp/les-energies-renouvelables-une-poule-aux-oeufs-dor-qui-finance-largement-le-bouclier-tarifaire-selon-bercy-220922>

¹⁰ RTE. (2024). *Bilan électrique 2024 - La production*. <https://analysesetdonnees.rte-france.com/bilan-electrique-2024/production#Vuedensemble>

¹¹ ADEME. (2020). Terres rares, énergies renouvelables et stockage d'énergie. p. 6.

<https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/492-terres-rares-energies-renouvelables-et-stockage-d-energies.html>

Je ne suis pas opposé aux éoliennes en soi, mais ce que je ne supporte pas, c'est qu'on nous les impose sans nous consulter. On en voit partout, et finalement, il n'y a plus de paysage authentique. Il y a un véritable enjeu en termes de jouissance du paysage.

Aucune source d'énergie ou infrastructure que nous utilisons tous n'est totalement sans impact. Notre objectif est de vous écouter afin de construire un projet qui soit le plus cohérent possible avec son territoire et qui prenne en compte au maximum vos préoccupations.

5. Présentation du volet naturaliste

Le chargé d'études environnementales présente les états initiaux sur la faune et la flore ainsi que le principe de la séquence Éviter, Réduire, Compenser (ERC).

Ces éléments sont développés dans la présentation PowerPoint disponible en pièce jointe.

Questions posées par les participants :

Quelle est la durée d'une sortie des écologues ?

Environ une journée, dépendant du type de taxon étudié. Par exemple, les sorties pour les chauves-souris se font soit à la tombée de la nuit, soit tôt le matin.

Combien de jours avez-vous passé sur le territoire jusqu'à présent ?

Les écologues du bureau d'études indépendant IEA ont passé 28 jours pour l'étude de l'avifaune. Ci-dessous le détail des passages par taxon :

- 4 sorties pour la flore et les habitats
- Pour l'avifaune,
 - 2 sorties hivernage
 - 8 sorties migration prénuptiale
 - 8 sorties reproduction
 - 10 sorties postnuptiale
- Pour les chauves-souris :
 - 12 passages nocturnes
 - 1 passage diurne pour la recherche de gîtes
- L'autre faune, ces sorties peuvent être groupées avec celles d'autres taxons.
 - 12 sorties reptiles
 - 10 sorties amphibiens dont 4 nocturnes
 - 28 sorties mammifères
 - 8 sorties insectes

Pour faire ces études, vous êtes-vous mis en contact avec les associations qui travaillent sur ces sujets sur le territoire ?

Oui, des demandes ont été faites auprès des associations naturalistes. Lorsqu'elles réalisent des recensements, leurs analyses sont intégrées dans des bases de données, et nous demandons l'extraction de ces données.

Quand il y a des champs de luzerne, cela attire les papillons. Mais ces champs changent d'année en année, donc cela peut entraîner de nombreux changements.

La rotation des cultures modifie effectivement les habitats, mais nous nous appuyons sur une bibliographie de cinq ans pour analyser les tendances. Il est important de reconnaître que nous ne pouvons pas avoir une vision parfaite de l'ensemble des dynamiques écologiques.

Compléments

De plus, des protocoles de suivi rigoureux seront mis en place pour surveiller l'évolution de l'environnement autour du parc éolien après son installation. Ces protocoles incluront des évaluations régulières des impacts sur la faune et la flore, afin d'assurer la conformité avec les normes environnementales et d'adapter les mesures nécessaires en cas d'effets indésirables.

Vous arrêtez les éoliennes quand il n'y a pas assez de vent ou quand il y a des chauves-souris. Du coup, elles ne tournent jamais ?

Les éoliennes commencent à tourner à partir de 3 m/s de vent. L'idée est que lorsque les chauves-souris sont très actives, lorsque la vitesse du vent est comprise entre 3 et 6 m/s (généralement de juin à août) et dans des conditions climatiques favorables aux chauves-souris, nous arrêtons les éoliennes si cela semble nécessaire compte tenu du contexte local.

Le suivi des mesures sera-t-il réalisé par des personnes indépendantes ?

Oui, par un inspecteur de l'environnement ICPE de la DREAL Grand Est. Plusieurs inspections seront réalisées à différents stades du projet (construction, exploitation).

Quel est le taux d'abandon des projets pour des raisons environnementales ?

Le taux d'abandon des projets est variable. Selon les zones d'implantation, les enjeux environnementaux ne seront pas les mêmes.

Chez RWE, nous réalisons des pré-diagnostic qui nous permettent d'évaluer en amont la pertinence d'un dossier, afin d'éviter les enjeux trop forts. Nous définissons ensuite les meilleures mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) avec les bureaux d'études. Puis la DREAL étudie attentivement le projet et évalue si nous avons un impact sur l'environnement. Les autorités compétentes, comme la DREAL, exercent un contrôle strict et ne laisseront pas passer un projet avec un impact trop fort sur l'environnement.

Donc, d'après les études sur la Louptière-Thénard, il n'y a pas d'enjeux ?

Des espèces patrimoniales sont présentes mais cela ne signifie pas qu'il y aura nécessairement un impact. Nous sommes sur un site où les enjeux sont gérables. Grâce aux mesures, notre objectif est de limiter au maximum ces impacts. Cependant, il est important de noter que le travail n'est pas terminé, et nous poursuivons nos études et nos analyses pour nous assurer que toutes les précautions nécessaires sont prises.

Le suivi de la mortalité animale est-il compliqué, étant donné que les carcasses sont rapidement mangées et disparaissent avant qu'on puisse les observer ?

La réglementation impose des passages autour des éoliennes au moins 25 fois par an sur les 3 premières années, puis tous les 10 ans. En réalité, nous en faisons plus. Nous réalisons également des tests statistiques pour déterminer la durée de présence des cadavres sur place. Un correcteur surfacique est utilisé pour ajuster les résultats, et nous prenons en compte le biais possible lié à la personne qui effectue l'observation, qui pourrait repérer plus ou moins de cadavres qu'une autre. Tous ces éléments sont combinés pour limiter l'incertitude et estimer le taux de mortalité de la manière la plus précise possible.

D'après la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), une éolienne provoque en moyenne la mort de 7 oiseaux par an. Le parc éolien français est de 10 000 éoliennes. Le taux de mortalité des oiseaux tués par des éoliennes est donc bien en dessous du nombre tué par des chats par exemple : entre 0 et 500 par individu – pour 15 millions de chats¹².

L'impact de l'éolien sur l'avifaune est généralement très limité. Par exemple, en Europe, 11 cigognes noires ont été percutées par des éoliennes sur les 30 années de suivi, alors que la dynamique de population est très positive puisque la taille de la population double tous les 10 ans.

Les éoliennes ont-elles un impact sur les trajectoires migratoires des oiseaux ?

Oui, potentiellement, mais il est difficile d'estimer cet impact car les comportements des oiseaux varient selon les espèces. Toutefois, si l'espacement entre les éoliennes est jugé insuffisant pour permettre leur passage, la DREAL s'y oppose systématiquement.

¹² https://occitanie.lpo.fr/wp-content/uploads/2019/07/FM_PredationChatDomestique-2019_Web.pdf

L'érosion des pales d'éoliennes représente une pollution chimique ; est-elle prise en compte dans la maintenance ? Votre dossier d'étude d'impact aborde-t-il la question de l'érosion des pales ?

L'érosion des pales représente une quantité infime de polluants chimiques, au même titre que l'érosion de votre carrosserie de voiture ou de votre veste. De plus, les matériaux utilisés évoluent constamment avec des exigences de recyclabilité de plus en plus strictes par rapport à il y a 10 ans¹³. Par exemple, sur certains parcs éoliens offshore, des pales entièrement recyclables sont déjà utilisées. Si vous le souhaitez, nous pourrons ajouter un élément à ce sujet dans notre dossier d'étude d'impact.

Comment déterminez-vous l'emplacement des capteurs de bruit ? Je n'étais pas opposé à leur installation, mais il me semble que leur positionnement n'est pas optimal.

L'objectif du choix des emplacements est d'obtenir des mesures représentatives autour de la zone d'implantation potentielle. Pour ce projet, nous avons prévu l'installation de 8 capteurs, ce qui est un nombre conséquent. Par ailleurs, si le parc est construit, une réception acoustique sera obligatoirement réalisée afin de vérifier que les impacts sonores restent conformes aux prévisions. L'enjeu est d'établir un état initial de référence, permettant aux bureaux d'études de déterminer les mesures adaptées. Le bureau d'études expert nous indique les meilleurs emplacements selon lui.

L'étude acoustique porte sur des fréquences entre 5 000 et 1 000 hertz alors que le domaine de l'audible humain est compris entre 20 et 20 000 hertz. Votre étude est-elle suffisante ?

NB : cette réponse a été rédigée par notre ingénieur acoustique et ajoutée a posteriori au présent compte-rendu.

Le domaine audible de l'oreille humaine s'étend généralement de 20Hz à 20kHz. Toutefois, la perception des niveaux sonores par l'oreille humaine varie fortement selon la fréquence. L'oreille humaine est dimensionnée pour être sensible aux fréquences les plus courantes, notamment celles de la voix humaine, globalement comprises entre 300 et 1 500Hz.

Ainsi, les niveaux sonores souvent utilisés dans les réglementations acoustiques sont des niveaux de bruit globaux pondérés pour tenir compte de l'audition humaine, c'est-à-dire pour être représentatifs du bruit réellement entendu, et sont exprimés en dB(A).

Ainsi, lors de la détermination d'un niveau sonore en dB(A), l'apport des basses fréquences et des hautes fréquences va être pondéré par une valeur induisant une réduction de l'influence des niveaux établis dans ces bandes dans l'établissement du niveau global en dB(A), le niveau perçu.

Un niveau global en dB(A) peut être décomposé en fréquences et dans la plupart des cas est distingué par bandes d'octave ou par des bandes plus fines dites de tiers d'octave.

¹³ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000024507365/> (Section 7 article 29)

Quelques exemples de pondération en bandes d'octave (une bande d'octave représentant le total des trois bandes de tiers d'octave qui la constituent) :

- Dans la bande d'octave de 125Hz (88Hz-176Hz), la pondération A induit une réduction de niveau de 16dB de niveau de cette bande pour établir le dBA ;
- Dans la bande d'octave de 1kHz (707Hz-1 414Hz), la pondération est de 0dB. L'oreille humaine est sensible à cette bande de fréquence, elle ne fait alors pas objet d'une pondération lors du calcul du dBA ;
- Dans la bande d'octave de 16kHz (11 315Hz-22 500Hz), la pondération est de - 6,6dBA afin de tenir compte de la moindre sensibilité de l'oreille humaine à fréquences élevées.

En application de la norme ISO-9613 pour les calculs du bruit émis par les éoliennes (contributions), les niveaux en bandes d'octave fournis par le constructeur d'éoliennes sont utilisés. Ils sont fournis pour les bandes d'octaves comprises entre 31,5Hz et 8kHz. Cela couvre alors une plage de fréquences comprise entre 23Hz et 11 315Hz.

Les niveaux émis pour les bandes de fréquences plus hautes, jusqu'à 20 000Hz pour tenir compte de l'audition humaine, ne sont pas considérés car beaucoup moins présents dans les spectres d'émissions des éoliennes et n'auraient aucune influence sur les niveaux en dBA (peu d'énergie et pondérations élevées).

Pour les fréquences inférieures à 23Hz, celles-ci sont beaucoup plus sujettes à incertitudes et encore plus pondérées que les fréquences élevées et donc n'ont pas non plus d'influence sur le niveau en dBA / sur le bruit entendu.

La réglementation applicable aux parcs éoliens impose également de réaliser une analyse des spectres d'émission des éoliennes en tiers d'octave. Il s'agit de l'analyse des tonalités marquées. Elle consiste à identifier le risque qu'une bande de tiers d'octave se détache dans le spectre et puisse créer ainsi une plus forte audibilité. Un ronronnement peut être représentatif d'une tonalité en basses fréquences. Un sifflement à l'inverse pourrait être représentatif d'une bande de tiers d'octave présentant plus d'énergie à fréquence élevée.

Selon la réglementation, l'analyse des spectres en tiers d'octave doit se faire sur la plage des bandes comprises entre 50Hz et 8kHz ce qui correspond à une plage de fréquences comprise entre 44Hz et 9 000Hz.

Les études présentent alors des résultats bien représentatifs des fréquences émises et reçues au voisinage ainsi qu'à la façon dont l'oreille humaine perçoit les sons selon leurs niveaux et leurs fréquences via l'utilisation de la pondération en dBA et l'intégration des données précises des fabricants d'éoliennes fournis en bande d'octave et de tiers d'octave sur de larges plages de fréquences.

6. Conclusion

RWE explique que, pour garantir un format de travail efficace et favoriser une montée en compétences progressive des participants, le prochain comité sera limité à 20 personnes maximum. Afin de ne pas exclure de participants, RWE s'engage, en cas de forte demande, à organiser plusieurs comités parallèles, avec deux groupes de travail distincts pouvant accueillir chacun jusqu'à 20 personnes. La priorité d'inscription sera donnée aux habitants de la commune.

Par ailleurs, RWE annonce qu'une permanence publique se tiendra au mois de juin. Cette rencontre sera ouverte à tous, permettant à chacun de venir poser librement ses questions sur le projet et d'échanger directement avec les porteurs du projet.

RWE sollicite l'avis des participants sur cette organisation. À la majorité, le comité valide cette proposition.

7. Commentaires

Suite à la relecture du compte-rendu par les membres du comité de suivi présents à la réunion, les commentaires suivants ont été ajoutés :

« Restriction souhaitée par RWE et certains habitants, pour certains très proches des élus, aux comités de suivi, je ne comprends pas cette demande car certains propriétaires terriens extérieurs à la commune étaient présents au dernier comité. Pouvez-vous ajouter la position de RWE sur ce point dans votre compte rendu ? »

Réponse de RWE : La priorité sera bien donnée aux habitants de La Louptière-Thénard, comme précisé plus haut. La proposition de passer à des groupes de travail de 20 personnes chacun vise à favoriser les échanges, en n'excluant aucun point de vue sur le projet et sur l'éolien.

« Aucune volonté de votre part d'ajouter des éléments contre balançant vos témoignages en faveur de l'éolien en ajoutant les éléments opposables que nous vous avons cités (ainsi que leurs sources) et notamment en termes d'attractivité de la commune, de perte immobilière, ... »

Réponse de RWE : Les pages 4 à 7 du présent compte-rendu présentent une restitution des échanges sur l'immobilier et l'attractivité de la commune, sans omettre les sources citées par les membres du comité (*Les Echos, CA de Rennes*).

« Qui a validé le projet d'enfouissement des lignes aériennes ? »

Réponse de RWE : L'enfouissement des lignes aériennes pourrait être une mesure d'accompagnement proposée par RWE si le projet éolien voit le jour. Aucune mesure d'accompagnement n'a été validée à ce jour, le sujet des mesures pourra être traité lors d'un prochain comité de suivi.